

## Le cousin des champs

*L'enseignement agricole ouvre ses portes*

---

Mini sommaire : [cliquez sur une rubrique](#)

- Panorama de l'enseignement agricole..... p.2
- Entretien au sommet (la centrale) ..... p.6
- Le service régional de formation..... p.10
- Le Cnerta..... p.14
- "La bête à bon dieu" fait école.....p.19
- Cocwinelle, le retour..... p.23
- Ma petite entreprise ..... p.25  
(lycée Félix Kir)

Nous savons tous qu'il existe un enseignement agricole mais un rapide sondage permet de vérifier que son fonctionnement, ses objectifs comme ses établissements sont très largement méconnus. Ce cahier détachable se propose de faire partager l'enthousiasme de ceux qui pratiquent et apprécient ses spécificités. Parions, dans tous les cas, que son originalité ne pourra laisser personne indifférent.

# *Les cahiers détachables*

## Panorama de l'enseignement agricole

Le budget de l'enseignement agricole s'élève pour 2002 à 1,2 Mds d'euros, rien de commun avec les masses financières en jeu au ministère de l'Education nationale. Là ne s'arrêtent pas les différences, bien au contraire. C'est cette originalité, notamment pédagogique, que nous vous invitons à découvrir.

L'enseignement agricole est régi par la loi d'orientation Agricole n°99-574 parue au JO du 10 juillet 1999. Elle reprend d'ailleurs les dispositions du livre VIII du code rural pour les articles relatifs à l'enseignement agricole, technique et supérieur, public et privé.

Le texte assoit des principes qui forgent la spécificité du secteur éducatif du ministère de l'agriculture.

### Une formation générale et une formation technologique et professionnelle

Tout d'abord, il rappelle dès les premières lignes du titre VII intitulé "Formation des personnes, développement agricole, recherche agronomique et vétérinaire" que "l'enseignement et la formation agricoles publics ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale et une formation techno-

logique et professionnelle (...)" (article 121).

Si les enseignements théoriques ne sont jamais absents, on ne peut qu'être frappé par l'importance accordée à la pratique, sous toutes ses formes. L'enseignement agricole se caractérise par les liens tissés avec les hommes et les activités de terrain. Des ingénieurs agronomes enseignent dans les établissements, les centres d'enseignement sont souvent dotés d'un atelier technologique, les professionnels du secteur siègent au conseil d'administration des EPLEA, une personnalité extérieure à l'établissement est même

*\*Direction  
Régionale des  
Affaires  
Culturelles  
(service  
déconcentré  
du ministère  
de la culture).*

chargée de présider le CA dans un souci d'ouverture...

Et on pourrait continuer à multiplier les exemples.

### Les cinq missions de l'enseignement agricole

A cet objectif, déjà ambitieux, s'ajoutent 5 missions qui ne le sont pas moins. Si l'on

### **Ce que dit la loi sur les missions de l'enseignement agricole**

(Titre VII - article 121 de la LOA du 10 juillet 1999 n°99-574)

Ils (*l'enseignement et la formation professionnelle agricole*) remplissent les missions suivantes :

1° Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue;

2° Ils participent à l'animation du milieu rural;

3° Ils contribuent à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes;

4° Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée;

5° Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

retrouve, comme on peut s'y attendre, la formation, la loi de 1999 décline une série d'activités qui dépasse le simple cadre de l'enseignement (voir encadré ci-dessus).

Ainsi, la présence d'enseignants dans le domaine socio-culturel s'explique directement par la deuxième mission énumérée par la loi de 1999. Leur action ne se limite pas aux heures de cours dispensées dans l'établissement. Ils ont aussi en charge l'animation

culturelle de la zone rurale dans laquelle ils exercent, dans le cadre d'une collaboration avec les services de la DRAC\*.

De la même façon, les relations internationales ne se bornent pas à échanger des élèves ou stagiaires. Elles vont bien au-delà en aidant à la mise en place, en concertation avec des pays du tiers-monde, de programmes spécifiques destinés à former des élèves, mais aussi à exporter des brevets ou à mener des recherches dans un domaine précis.

Il est vrai que l'enseignement agricole n'accueille les élèves qu'à partir de la quatrième jusqu'à l'enseignement supérieur, ce qui

permet de cibler les enseignements vers une professionnalisation (voir encadré page 5 sur les cycles).

La particularité des missions assignées à l'enseignement agricole n'a pas été sans conséquence sur la structure des établissements.

Bien sûr, ils fonctionnent sur un modèle proche de celui des EPLE. Le conseil d'administration est chargé d'entériner les

(Suite page suivante)

(Suite de la page 3)

décisions et les actes lourds de conséquences pour l'EPLEA (budget, compte financier...). Le chef d'établissement est ordonnateur et chaque lycée agricole compte un gestionnaire.

**Différents ensembles aux finalités complémentaires**

Toutefois, l'établissement d'enseignement ne se présente pas sous la forme d'un bloc homogène mais bien plus comme l'agrégat de différents ensembles aux finalités complémentaires mais distinctes.

Aux termes de l'article 124 de la LOA de 1999, "tout établissement public local d'enseignement et de formation professionnelles a pour siège, soit un lycée d'enseigne-



ment général et technologique agricole, soit un lycée professionnel agricole et regroupe plusieurs centres :

- 1° Un ou plusieurs lycées d'enseignement général et technologique agricoles ou lycées professionnels agricoles;
- 2° Un ou plusieurs centres de formation professionnelle et de promotion agricoles ou centres de formation d'apprentis qui dispensent les formations mentionnées au présent chapitre;
- 3° Un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique (...)."

**Des établissements multisites**

Ce mode d'organisation explique que les EPLEA soient qualifiés de *multisites*. Il existe ainsi 183 établissements publics locaux mais un peu moins de 250 sites. Certains sites sont même éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres de l'EPL auquel ils sont rattachés.

Il ne faudrait pas en conclure qu'ils sont tous situés dans des zones rurales reculées. Certains sont localisés dans des zones peri-urbaines. Surtout, il ne faudrait pas en déduire que tous les élèves de l'enseignement agricole ont des parents

Encadré 1

<u>Effectifs par filières</u>	
1er cycle .....	33 026
CAPA .....	5 568
2nd g <sup>ale</sup> et Technologique .....	8 684
Brevet Agricole .....	55 851
Brevet de Technicien (BTA).....	15 633
Bac Professionnel.....	16 492
Bac Technologique.....	14 125
Bac g <sup>al</sup> (scientifique).....	3 446
Brevet Technicien Sup.....	21 994
Classes prepa. et pré-licence .....	511
<b>Total</b> .....	<b>175 333</b>

## Les cycles de l'enseignement agricole

### Premier cycle

3ème préparatoire, 4ème préparatoire,  
Classe Préparatoire à l'apprentissage

### Second cycle

Certificats et Brevets professionnels,  
1ère et Terminale BAC Pro,  
1ère et Terminale BAC Techno,  
1ère et Terminale Brevet de Technicien  
Agricole (BTA).

### Enseignement supérieur

Brevet de Technicien Supérieur agri-  
cole (BTSA)  
Classes Préparatoires  
Classes de pré-licence  
Classe prépa post-BTS  
Enseignement supérieur agronomique et  
vétérinaire  
Licence professionnelle  
Certaines universités (sur examen d'en-  
trée)

Catégories socioprofessionnelles  
des familles (rentrée 2000)

<b>Employé</b>	<b>24%</b>
<b>Agri-exploitant</b>	<b>19%</b>
<b>Ouvrier</b>	<b>18%</b>
<b>Prof. Intermédiaire</b>	<b>10%</b>
<b>Artisan Commerçant</b>	<b>8%</b>
<b>Cadre prof. intellectuelle</b>	<b>7%</b>
<b>Inactif</b>	<b>6%</b>
<b>Autre</b>	<b>4%</b>
<b>Retraité</b>	<b>2%</b>

agriculteurs, la proximité géogra-  
phique venant renforcer la tradition  
familiale.

### Des métiers variés

C'est une image d'Epinal très large-  
ment infondée. Sur les 175 330 élè-  
ves présents dans les différentes  
filières (voir encadré 1 page 4),  
moins de la moitié d'entre eux  
(42,4%) se trouvaient dans la filière  
de production à la rentrée 2000.

(fin de l'article page 28)

## Entretien au sommet (La centrale)



La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) réunit l'ensemble des services qui prennent en charge l'action éducative au sein du ministère de l'agriculture. L'homme qui est aujourd'hui à sa tête, M. Jean-Claude Lebossé, un ancien membre de l'inspection générale de l'Education nationale, a accepté de répondre à quelques-unes de nos questions. Il revient ainsi sur les spécificités de l'enseignement agricole et sa complémentarité vis à vis de l'Education nationale.

### **L'enseignement agricole est-il né d'une spécialisation de l'enseignement général ?**

Non, en réalité, l'enseignement agricole possède une histoire radicalement différente de celle de l'éducation nationale. Il est né grâce à un décret loi de 1848 sur les « écoles d'ingénieurs et les fermes écoles ». Le développement de l'enseignement agricole date de la III<sup>ème</sup> République, d'une époque où prévaut l'idée que l'agriculture, et donc les paysans, doivent avoir une place à part dans la société française. Le ministère de l'agriculture devait prendre en charge tous les aspects du monde agricole, qu'il s'agisse du système de protection sociale

ou de l'enseignement. La philosophie du moment impose l'idée que les garçons seront des chefs d'exploitation et les filles...des femmes de chef d'exploitation, d'où des formations centrées au départ sur la production pour les uns et sur les fonctions ménagères ou l'élevage pour les autres. Ce schéma respectait un modèle de reproduction sociale qui voulait que les enfants d'agriculteurs deviennent à leur tour des agriculteurs.

### **Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?**

Non, l'enseignement agricole rassemble un peu plus de 170 000 élèves dont à peine 20 000 ont des parents paysans. Il n'est pas sûr

que les 150 000 restants soient issus du milieu rural au sens large, beaucoup sont installés dans des zones périurbaines. De plus, une minorité de ces élèves suivent une formation en liaison directe avec la production d'une exploitation agricole.

**L'enseignement agricole est-il uniquement dispensé dans les EPL d'enseignement agricole gérés par le ministère de l'agriculture ?**

Non, en fait il s'organise autour de quatre composantes. L'enseignement agricole public regroupe 40 % des effectifs. Nous avons également des établissements privés\* sous contrat d'association selon un modèle similaire à celui de l'éducation nationale (environ 50 000 élèves). Il existe également des maisons familiales qui bénéficient d'un statut privé. Ce dernier les lie au ministère par « un contrat simple » : les crédits sont alloués forfaitairement par rapport au nombre et au type de filières ouvertes. Et enfin, l'Union Nationale Rurale pour l'éducation et la promotion, association privée, accueille environ 5000 élèves

dans ses établissements et propose des formations en temps plein ou « rythme approprié ».

Outre le statut privé, la spécificité des maisons familiales et des centres de l'UNREP repose sur une offre centrée sur la formation par alternance.

**Le conseil d'administration d'un EPLEA est présidé par une personnalité extérieure à l'établissement, un représentant d'un syndicat agricole par exemple. Est-ce la marque d'une volonté d'ouvrir l'école sur l'extérieur ?**

Oui, tout à fait. Il faut bien voir qu'historiquement l'enseignement agricole est né en liaison avec la profession. Dès le départ, il se conçoit comme un enseignement professionnel. Même si le lien est moins évident qu'il y a quelques années, nous connaissons de ce point de vue là un vrai glissement, l'engagement des professionnels du monde agricole est resté fort. Autrefois, le dialogue avec les syndicats agricoles se situait souvent au plus haut niveau hiérarchique. Aujourd'hui, le niveau de

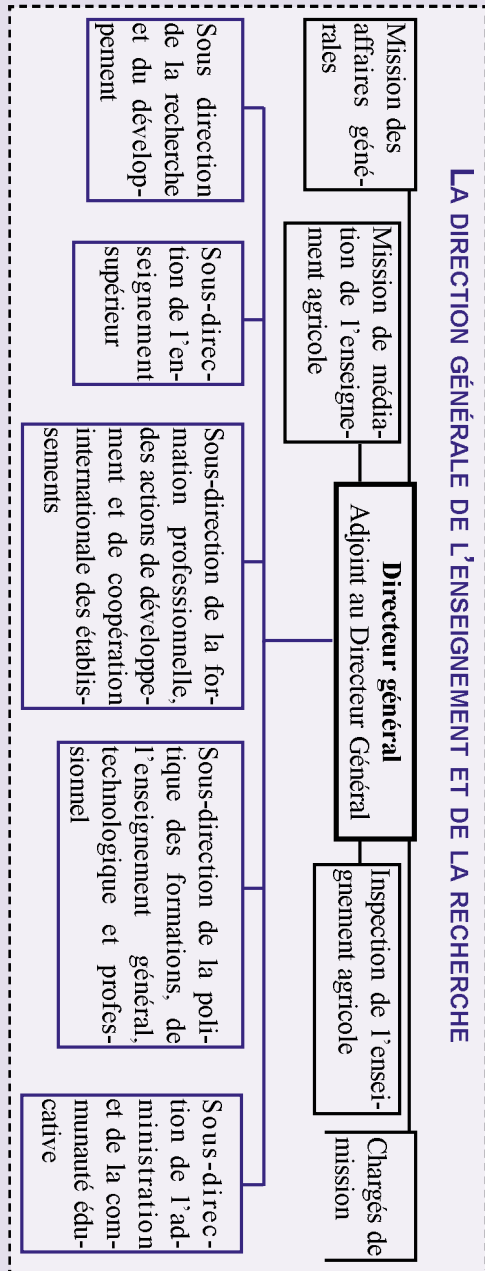
**\*L'enseignement privé se répartit en trois grandes fédérations qui relèvent de deux régimes de contractualisation selon le mode de mise en œuvre de la formation : à temps plein ou selon un rythme approprié**

dialogue a changé. Le modèle de l'exploitation agricole est en train d'évoluer et laisse la place à des exploitations dont la taille empêche qu'elles soient mises en valeur par le seul chef d'exploitation. En conséquence les métiers évoluent, une partie des activités sont sous-traitées, certaines missions sont externalisées. Face à ce constat, l'enseignement agricole doit s'adapter pour épouser les changements et éviter qu'on lui reproche de former des professionnels dont le monde agricole n'a pas besoin.

**Mais la loi d'orientation de 1999 a bien fourni un cadre pour remplir cet objectif ?**

Oui, elle le permet dans la mesure où elle a fixé cinq grandes missions aux établissements agricoles. Bien sûr, ils ont une obligation d'enseignement à laquelle il faut rajouter en premier lieu le développement agricole, au sens de recherche et développement. Il faut se souvenir que nous sommes dans un domai-

**LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**



ne d'activité où dominent les travailleurs indépendants, peu à même de mener à bien des expérimentations scientifiques s'ils ne sont pas soutenus. Ensuite, un établissement doit remplir un rôle d'animation en milieu rural. Nous disposons ainsi d'enseignants socio-culturels qui ont vocation à rayonner hors de l'établissement. Enfin, un EPLEA doit prendre des initiatives en matière de coopération internationale. Pour ce qui est du dernier impératif, l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, il est réservé au seul secteur public de l'enseignement agricole.

**Dans la mesure où il n'existe pas de rectorats pour l'enseignement agricole, quels ont les relais du ministère au niveau déconcentré ?**

L'enseignement fait partie des prérogatives des directions régionales de l'agriculture et de la forêt, dont les directeurs sont placés sous l'autorité du préfet, sauf pour l'action éducatrice, ce qui leur vaut parfois l'appellation de « recteur vert ». Chaque DRAF dispose d'un SFRD (Service de la Formation Régionale et du Développement) qui assure par délégation du DRAF, le rôle d'autorité académique. Nous avons maintenu un pilotage national, ce qui a permis d'imposer l'ensei-

gnement agricole en région, compte tenu de la taille relative de l'enseignement agricole au regard de celle de l'Education nationale.

**A ce propos, comment envisagez-vous les relations avec le ministère de l'Education nationale ?**

Il existe seulement deux secteurs sur lesquels il n'y a pas de concurrence avec l'Education nationale : la production agricole stricto sensu et la forêt, sur le reste des formations, les deux systèmes coexistent. Nous sommes sur des secteurs concurrentiels mais nous devons coopérer sinon nous risquons d'aller vers le conflit d'intérêt. Sur un certain nombre de sujets communs, l'internat, les cartes scolaires, je crois à l'opportunité de groupes de travail communs avec votre ministère. Sur certaines filières, comme le bois ou l'hôtellerie, une coopération est indispensable pour créer une synergie profitable à tous. A titre d'exemple, les métiers de la restauration ne peuvent pas s'envisager sans lien avec l'agroalimentaire, lequel est devenu un des secteurs phares de l'enseignement agricole. Nous avons un rôle de référent, avec une dynamique de projet sur quelques grands axes. ■

Propos recueillis par Sandrine Caselles, Jo-Michel Dahan, Geneviève FERNIER, Martine Saguet et Sophie Palin le 10 décembre 2001.

## Service régional de formation (service déconcentré)

Monsieur Jean-Claude Ignace, responsable du service formation pour la région Languedoc Roussillon, a accepté de répondre à quelques questions pour revenir sur le rôle, les compétences et l'organisation des services déconcentrés de l'enseignement agricole.

**Dans la mesure où il n'existe pas de rectorats pour l'enseignement agricole, comment se fait le lien entre le ministère et les établissements d'enseignement ?**

Le ministère dispose au niveau déconcentré d'une direction régionale de l'agriculture et de la forêt, laquelle intègre un service régional de formation et de développement en charge de l'action éducative (le SFRD). Cette organisation présente quelques particularités, par exemple le SFRD est un service parmi d'autres de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt sous l'autorité du directeur régional de l'agriculture, à la différence d'un rectorat dont l'ensemble des services sont tournés vers l'enseignement.

**Est-ce à dire que le SFRD peut avoir des difficultés à trouver sa place à côté d'une multitude de services techniques, qui n'ont**

**rien à voir avec l'enseignement ?**

Non, on ne peut pas vraiment dire ça. Il faut savoir qu'en vertu de la loi d'orientation de 1999, l'autorité académique est officiellement le DRAF lui-même; dans les faits il délègue son autorité au responsable du SFRD qui est souvent en lien direct avec les services de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère. Dernièrement, ce schéma est un peu bousculé par l'évolution récente que connaissent les directions régionales. Suite à une série de restructurations dans le cadre du plan de modernisation de l'Etat, plusieurs entités, dont les haras et les services vétérinaires, sont sortis du champ de compétence des DRAF. Face à ce recentrage des missions, les directeurs ont tendance depuis quelques mois à réaffirmer leur intérêt pour l'enseignement agricole. Or le hasard a voulu qu'ils appartiennent tous aujourd'hui, sans exception aucune, au corps des ingé-

nieurs des eaux et forêts\*, ce qui ne les prédispose que très peu à mener des négociations avec des enseignants par exemple. Les DRAF sont habitués à discuter avec une unité économique, ce qui cadre assez peu avec l'action éducative, même au ministère de l'agriculture. Mais j'évoque ici une évolution, à la fois récente et ponctuelle, dont on ne peut pas affirmer qu'elle présage de l'avenir.

**Mais cette implication du DRAF ne peut-elle avoir un effet positif sur le SFRD, si l'on songe au travail en commun avec le reste des services de la direction régionale par exemple ?**

En fait c'est déjà le cas. Nous jouons en permanence sur les complémentarités avec les services techniques dans la mesure où ils sont une source de remontée d'information, et qu'à ce titre, ils nous permettent d'entretenir un lien privilégié avec le terrain.

Par exemple, après la tempête de 1999, le SFRD a été invité à la cellule tempête présidée par le préfet. Compte tenu du nombre d'arbres abattus, il a fallu dans un délai rapide faire un état des lieux et proposer des formations de bûcherons pour répondre au

besoin en main d'œuvre spécialisée. Cette gestion de la crise a été possible en raison de l'appartenance à une seule et même direction régionale du service chargé de l'entretien de la forêt et du service en charge de former ceux qui l'entreprendront un jour.

**Face à cette synergie avec le terrain, comment le pilotage national peut-il intervenir ?**

C'est très précisément notre rôle. Le SFRD est là pour rappeler les orientations fixées par le ministère et les règles communes à tous. Les modes d'intervention sont multiples : coordination entre éta-

**\*L'ensemble des responsables de services de formation, recherche et développement (SFRD) en région sont eux d'anciens chefs d'établissement scolaires**

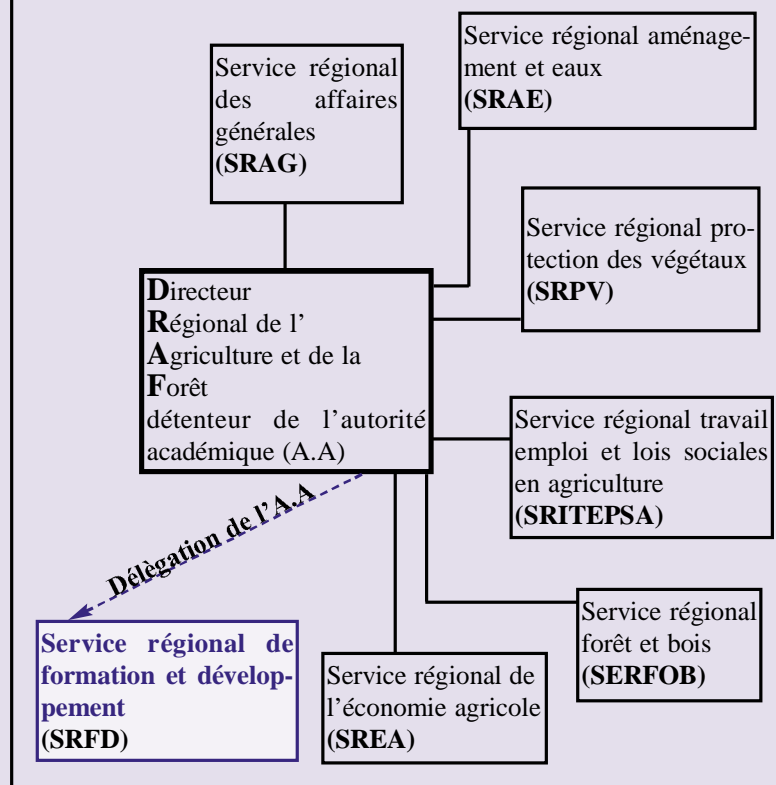
blissements, validation des filières, animation du réseau, octroi des crédits, ce qui représente un moyen implicite d'accepter des formations particulières dans certains cas. Ce cadrage est d'autant plus néces-

saire que nos établissements disposent d'une marge de manœuvre bien plus grande que les EPLE, que l'on se situe sur un plan scolaire ou financier. Ainsi, après la refonte de nos formations, nos cursus sont devenus modulaires. En conséquence, les

établissements ont le droit de rajouter des « modules d'adaptation régionale » ou des « modules d'initiatives locales » au tronc commun défini par le ministère. Cette partie d'enseignement répond au souci d'adaptation au besoin local. Au plan financier, les ressources propres des établissements leur

permettraient de financer nombre d'actions sans avoir besoin du soutien du ministère. En réalité, nous intervenons quand même pour valider les choix opérés par l'établissement. Il est en effet rare que des crédits parviennent directement depuis le ministère à un EPL, même si cela peut arriver

### Les différents services d'une direction régionale de l'agriculture



Objectif Etablissement, Cahiers détachables, hiver 2002

s'il est reconnu comme « tête de réseau » d'une action pilote.

Nous assurons la cohérence du système non seulement vis à vis des établissements mais encore face aux conseils régionaux qui financent à la fois la construction et le fonctionnement des lycées agricoles. Si l'on se souvient qu'ils ont de plus des compétences en matière d'apprentissage et formation continue, deux filières présentes dans l'ensemble des EPLEA, on comprend qu'ils sont des partenaires de poids avec lesquels un dialogue constant est nécessaire.

**Mais, pour affirmer ce rôle de représentant du ministère en région, l'animation de l'appareil public est-il suffisant ?**

Non bien sûr, nous nous appuyons aussi sur des missions régaliennes telles que le contrôle de légalité. L'ensemble des attachés en charge de cette fonction dans les DRAF travaillent en réseau. Le système peut paraître un peu lourd mais il assure la cohérence entre les décisions nationales et leur application au plan local.

Le contrôle de légalité ne se limite pas aux missions de vérifications. Il va au delà, englobant par là même la veille juridique et l'appui méthodologique aux établissements. Nous organisons ainsi régulièrement des groupes de tra-

vail commun. Surveiller l'articulation entre le niveau local et national empêche des dérives qui conduiraient à un éclatement du système éducatif.

**Comment êtes-vous organisé pour faire face à ces missions aussi nombreuses que variées ?**

Un SFRD compte en moyenne de 6 à 8 personnes. Mais la souplesse du système permet de faire appel à des personnes extérieures au service proprement dit. Nous fonctionnons ainsi en réseau grâce des enseignants, toujours en poste dans des établissements mais qui se voient offrir une décharge d'enseignement pour monter un projet particulier. Nous arrivons ainsi à démultiplier notre action tout en cumulant trois avantages : éviter une inflation du nombre de postes du service, garder un lien étroit avec le terrain, et offrir un complément d'heures à des enseignants qui n'auraient pas un service à temps plein dans un établissement. Jouer sur les complémentarités est un atout pour mener de front des actions aussi différentes que la formation des bûcherons, le montage d'un plan de formation pour un pays du tiers-monde ou encore le suivi de projets d'expérimentation scientifique. ■

*Propos recueillis le 13 décembre 2001 par Sandrine Caselles*



## Le Centre National d'Etudes et de Ressources en Technologies Avancées

**(Cnerta)**

**L**e CNERTA est né au début des années 80 de la volonté d'offrir un centre d'appui pour les établissements scolaires en matière de nouvelles technologies. Au départ, il ne rassemblait que quelques personnes chargées de la veille et de la maintenance, au tout début de la micro-informatique.

A l'époque, les décideurs étaient convaincus que l'avenir était aux gros systèmes et les premiers logiciels ont été développés dans cet esprit. En toute logique, le CNERTA était censé se limiter à « du bricolage », selon les propres termes de Jean Chevaldonné, son directeur actuel. Depuis, l'informatique a fait sa révolution, entraînant avec elle l'émergence à Dijon en 1984 d'un pôle technologique essentiellement tourné vers les NTIC et l'aide à l'ensemble du réseau des établissements agricoles, soit 183 EPLEA répartis sur 250 sites.

Le CNERTA compte aujourd'hui 90 personnes dont les 2/3 sont des contractuels payés sur crédits, d'où une certaine souplesse pour recruter et organiser les équipes de travail. Ces dernières sont divisées en 5 unités, chacune dotée d'une mission bien précise que nous vous proposons de découvrir au travers des encadrés suivants.

## I. Le développement, l'exploitation et la maintenance des logiciels informatiques

Cette première unité regroupe deux services aux tâches complémentaires. Le premier prend en charge le développement d'outils de gestion pour les EPL avec une priorité affichée : faciliter la vie au quotidien des établissements.

La remontée des informations (obligation pour les statistiques) vers les structures centrales n'est que secondaire. Ce service a ainsi décidé de généraliser un système de télémaintenance, à même d'assurer le suivi informatique des applications installées. Cette assistance est payante. Les établissements cotisent pour adhérer à une convention qui les lie au CNERTA. Ce mode de suivi offre des indicateurs de qualité incontestables dans la mesure où les établissements n'hésitent pas à se plaindre d'éventuels dysfonctionnements. Il offre en outre une mine d'informations sur la perception et l'utilisation des logiciels par les clients.

### Dématérialisation de l'information

Le deuxième service, complémentaire du premier, supervise l'exploitation de serveurs de données (télématique type 36.15 ou serveur de messagerie de l'enseignement agricole). Ce dernier a d'ailleurs poussé très loin la dématérialisation de l'information puisque l'ensemble des enseignants et des inspecteurs de l'enseignement agricole disposent d'un « bureau virtuel ». Grâce à un simple mot de passe, ils peuvent se connecter à un espace de travail où ils retrouvent leur messagerie, mais aussi un contact avec des canaux d'information privilégiés ou encore des conférences disciplinaires. Cette réalisation s'apparente au projet « i-prof » actuellement en cours de test à l'Education nationale.



## II. L'animation des réseaux nationaux

Comme son nom l'indique, cette deuxième unité coordonne l'ensemble des réseaux dont dispose l'enseignement agricole. Le Cnerta dispose dans chaque région d'un délégué régional aux technologies de l'information et de la communication. Ce DRTIC assure l'interface entre l'information locale et l'information nationale sur les projets informatiques.

### Une base documentaire nationale

Autre exemple, cette unité gère RENADOC, une base de



données documentaires enrichie de façon collective par l'ensemble des documentalistes des établissements agricoles qui assurent le dépouillement des revues. Les différentes contributions nourrissent une base pivot nationale ouverte à la consultation pour l'ensemble des enseignants et des élèves, à partir de mots clés. Pour l'instant, seule la notice rédigée par la bibliothécaire est disponible sur le réseau. Le

CNERTA travaille actuellement à la mise en ligne du « document primaire ». Les obstacles ne sont pas uniquement techniques, ils concernent aussi les limites posées par le droit de la propriété intellectuelle.

### Parcours individualisé de formation

Enfin, l'enseignement agricole a consenti de gros efforts en matière de formation continue. Conscient de l'hétérogénéité du public visé, le CNERTA a développé des centres d'auto-formation à partir de « parcours individualisés de formation » arrêtés par les animateurs des réseaux locaux d'information de l'enseignement agricole.

### III. L'édition

En raison d'un public restreint, l'enseignement agricole s'est très tôt heurté au désintérêt des éditeurs privés. De là découle la nécessité de mettre en place une véritable maison d'édition susceptible de répondre au besoin de diffuser des produits sur un support papier ou multimédia. La conception est financée par l'Etat, le reste par l'acheteur. Cette unité fonctionne véritablement comme une maison d'édition, elle est donc entièrement libre de ses choix éditoriaux.



### IV. AgroGeomaTIC

Cette unité est centrée sur les besoins d'informations dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement. Elle participe ainsi à l'élaboration de cartes, à la conception d'outils finalisés (logiciels professionnels). Enfin, elle contribue à la prise en compte de ces techniques évolutives dans la formation des formateurs et le développement de supports pédagogiques.

## V. TIC et apprentissage

Cette unité est chargée d'étudier et de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans les établissements d'enseignement. Son action se concrétise, entre autres, par la mise en ligne de modules de mise à niveau pour les enseignants sur des points bien précis. Les professeurs de biologie retrouvent ainsi des informations sur les OGM, ceux du secteur tertiaire seront intéressés par la présentation des règles de gestion. Ce n'est là qu'un échantillon de la richesse documentaire à disposition.

### Enseignements ouverts et à distance

Les élèves ne sont pas oubliés : ils disposent tous d'une adresse électronique qui leur donne accès à une série de services : documentation, dialogues avec les professeurs, activités socio-culturelles. Cet espace d'échanges passe pour le moment par les intranets des établissements, qui bénéficient de l'assistance et du conseil de cette unité.

Au chapitre des réalisations, on compte également les expérimentations d'enseignements ouverts et à distance limitées à certains modules pour des formations initiales. Les élèves font une partie du cursus « en présentiel » et le reste via le net.

Dans le souci d'éviter que l'éloignement géographique ne constitue un obstacle pour l'accès au câblage, et donc pour l'accès aux nouvelles technologies, le CNERTA réfléchit actuellement à une liaison par satellite pour raccorder ses établissements isolés à Internet.



## “La bête à bon dieu” fait école

Dès le départ, le Cnerta a fait le choix de développer les applications informatiques en interne. Coccinelle, son outil de gestion comptable, n’a pas échappé à la règle. Mieux, sa mise au point a joué un rôle clef dans la structuration informatique des établissements. En effet, les choix opérés l’ont été en fonction d’éléments administratifs et comptables.

**A**ujourd’hui, 17 personnes, réparties sur deux équipes, sont chargées respectivement de la maintenance et du développement du logiciel. Il est fourni gratuitement aux établissements, par contre la maintenance est autofinancée. Le Cnerta est lié par une convention de prestation de services aux EPLEA, lesquels acceptent de verser une cotisation qui leur donne accès à l’aide du Cnerta en cas de difficultés ou d’incidents.

### Un comité de pilotage informatique

Début 1998, la Direction Générale de l’Enseignement et de la Recherche du ministère de l’agriculture souhaite remédier aux quelques lacunes du système d’information en place à l’époque : fichiers en double, recoupements difficiles... La remise à plat qui émerge de cette réflexion se fixe pour objectif l’élaboration d’une remontée d’informations unique

et organisée avec une contrainte, une intégration du niveau local au sein du système à venir.

Un comité de pilotage, réuni pour la première fois en juin 1998, identifie 5 domaines sur lesquels des groupes de travail seront chargés de réfléchir :

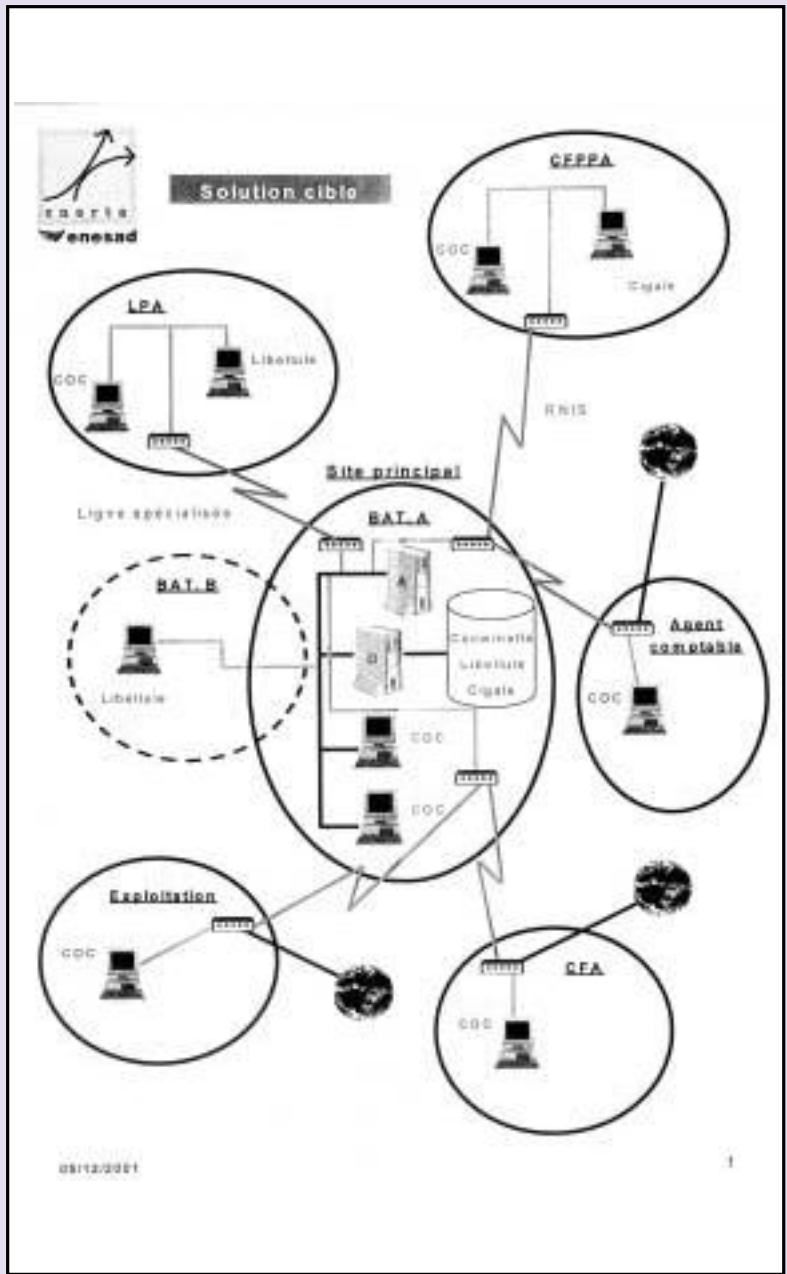
- la population en formation
- la gestion financière et comptable
- la gestion des personnels
- les examens et concours
- les textes réglementaires

Il apparaît rapidement que la priorité doit être donnée à une redéfinition de l’architecture fonctionnelle et technique, susceptible de répondre au besoin d’uniformisation et de codification qui se faisait sentir. L’ambition affichée était considérable et le coût de l’opération ne l’était pas moins.

### Adaptation du logiciel comptable

Compte tenu des enjeux finan-

(Suite page 21)



Objectif Etablissement, Cahiers détachables, hiver 2002

(Suite de la page 19)

ciers, décision est prise de concentrer les efforts sur l'adaptation du logiciel comptable en fonction de deux exigences :

➔ Dans le cadre du schéma directeur informatique, améliorer les liaisons informatiques entre les établissements et le ministère et, au sein des établissements, modifier les techniques de liaison entre l'EPL support et les différents sites qui en dépendent.

➔ Rénover les fonctionnalités de Coccinelle pour en faire un outil moderne de gestion.

#### Des établissements "multisites"

Concernant le premier champ d'étude, il faut garder à l'esprit que les EPL du ministère de l'agriculture présentent la caractéristique d'être « multisites », avec un agent comptable toujours situé à l'extérieur des murs de l'établissement

support. Ce dernier peut-être éloigné de plusieurs kilomètres d'une de ses composantes, d'où l'idée d'utiliser les lignes téléphoniques Numeris, selon la technique des « liaisons point à point » dans un souci de sécurisation\*, pour raccorder les sites distants.

Un serveur a été installé au sein de l'établissement support, et qui se charge de transmettre les données compilées qui lui parviennent de l'ensemble des sites. Ces échanges dématérialisés sont à la fois rapides et sûrs et ne nécessitent qu'une intervention humaine minimale. Cette mise en réseau a pu voir le jour grâce à des investissements massifs en termes de matériels et de logiciels : installation d'un serveur de données, d'un serveur de traitement,...

On mesure le changement quand on sait qu'en 1998 toutes les informations circulaient via la transmission de disquettes.

Le défi ne se limitait pas à moder-

niser les canaux de diffusion des données recueillies, le deuxième impératif supposait que l'on prenne en compte les besoins des utilisateurs du logiciel comptable et budgétaire « Coccinelle ».

Des efforts en matière d'ergonomie devenaient impératifs : l'application est donc passée sous Windows pour une ouverture vers le monde de la bureautique.

(Suite page 22)

(Suite de la page 21)

### **Amélioration de l'ergonomie et fonctionnalités nouvelles**

Rebaptisé Cocwinelle, le logiciel possède par exemple une interface avec Excel pour produire des tableaux croisés dynamiques sans qu'il soit besoin de ressaisir des données. Les documents produits peuvent être immédiatement présentés au conseil d'administration sans traitement complémentaire. Plus agréable et plus facile d'utilisation, l'application comptable est aussi devenue plus fonctionnelle. Le nombre de pièces produites a été réduit : il n'y a désormais qu'un seul mandat par facture. Le principe de l'unité de caisse entre l'établissement support et les différents « EPRD » (= budgets des différents centres constitutifs) est assurée grâce à l'introduction d'un compte miroir dans les écritures comptables de l'établissement et des centres (le compte 18 et ses déclinaisons). La période complémentaire a été supprimée et remplacée par la période d'inventaire.

### **Vision analytique du logiciel**

Les concepteurs du programme ont également multiplié les astuces pour affiner le suivi des dépenses. Un indicateur, dénommé « critère de financement », relie ainsi les créances aux types

de crédits qui permettent de la payer. Autre avancée, Cocwinelle autorise une recombinaison du budget à partir des différentes fonctions du centre constitutif par exemple, en s'éloignant de la nomenclature des comptes budgétaires pour se rapprocher d'une vision analytique des dépenses et recettes. Cette technique est une adaptation du budget de gestion obligatoire pour les EPSCP et qui a été mis à la disposition de tous les établissements pour gérer notamment les multi-sites.

Après une période de tests grandeur nature qui s'est déroulée en 2001, Cocwinelle sera éditée en février 2002 à destination des EPLEA et des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'agriculture. ■

## Cocwinelle le retour



**B**ien qu'ayant rendu de fiers services, le logiciel « Coccinelle » était en fin de parcours. Il ne fonctionnait qu'en mode graphique, ne prévoyait pas le passage à l'euro et enfin n'intégrait pas les dernières évolutions réglementaires de l'instruction M-99 applicable aux EPLEA.

### **Expérimenter pendant l'année 2001**

Pour mieux répondre aux besoins des usagers et prendre en compte la configuration multi-sites des

EPLEA, plusieurs établissements pilotes ont accepté d'expérimenter durant l'année 2001.

Il s'agit de Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours, Vendôme et l'Enesad à Dijon.

### **Les apports du logiciel sous Windows**

Les apports du logiciel sous Windows répondent à plusieurs préoccupations :

→ se rapprocher des flux et des structures réelles

(Suite page 24)

(suite de la page 23)

- favoriser la communication interne et externe
- un meilleur suivi des contrats
- une traçabilité comptable accrue
- une meilleure sécurisation.

### Enseignement technique et enseignement supérieur

Conformément à la réglementation des EPLEA, les EPRD (Etats prévisionnels des recettes et des dépenses) comprenant les budgets et les décisions modificatives sont suivis différemment selon qu'il s'agit de l'enseignement technique ou de l'enseigne-

ment supérieur.

Une des originalités consiste dans le budget de gestion qui a été conçu dans une optique de contrôle de gestion pour l'information des responsables, la gestion des projets transversaux, avec des règles propres à chaque établissement. ■



Objectif Etablissement, Cahiers détachables, hiver 2002

## “Ma petite entreprise”

A l’heure où l’Education nationale s’attache à promouvoir l’idée d’un “lycée des métiers”, le ministère de l’agriculture offre, au travers de ces établissements, un exemple du mariage réussi de l’enseignement et de la professionnalisation. La visite du lycée Félix Kir à Plombières-les-Dijon ne peut que nous en convaincre.

**L**e lycée “n’est qu’un sous-groupe de l’EPLEA”. La formule de Claude Monteno, le chef d’établissement du lycée Félix Kir, peut paraître audacieuse; pourtant elle résume bien l’originalité des établissements de l’enseignement agricole. Et notre interlocuteur de citer un lycée de Beaune dans lequel le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole viticole (CFPPA) est beaucoup plus important que le Lycée d’Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) qui est pourtant le siège de l’EPLEA aux termes de la loi d’orientation de 1999.

### **Des nuances sur le fonctionnement**

Au premier abord, les règles de fonctionnement de l’établissement ne semblent pas être très

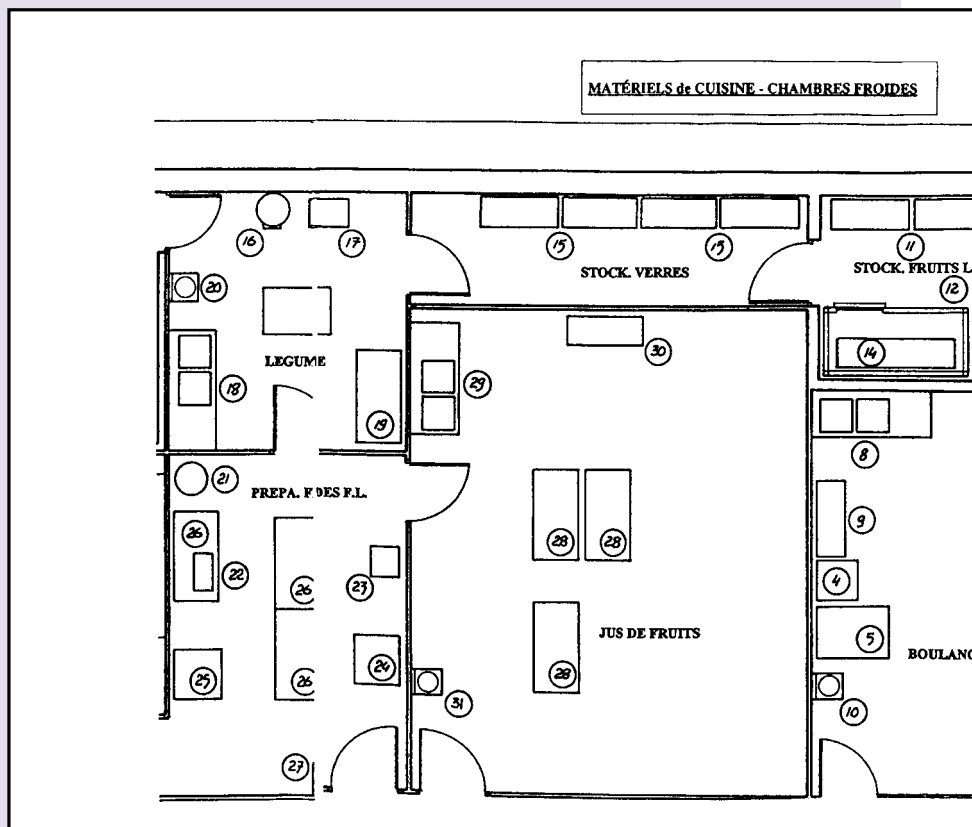


différentes de celles qui régissent un établissement de l’Education nationale, à quelques nuances près. Les chefs d’établissement sont nommés sur un emploi et n’appartiennent pas à un corps. Un gestionnaire n’est jamais agent comptable puisque la comptabilité d’un établissement est obligatoirement confiée au réseau du Trésor public.

### **Synergie avec la profession agricole**

Mais là ne réside pas la véritable originalité de la filière agricole. Celle-ci s’exprime bien plus fortement dès lors que l’on aborde la synergie des formations avec les besoins de la profession agricole. Le conseil d’administration n’est jamais présidé par le chef d’établissement mais “par une personnalité extérieure élue et n’assu-

(suite page 26)



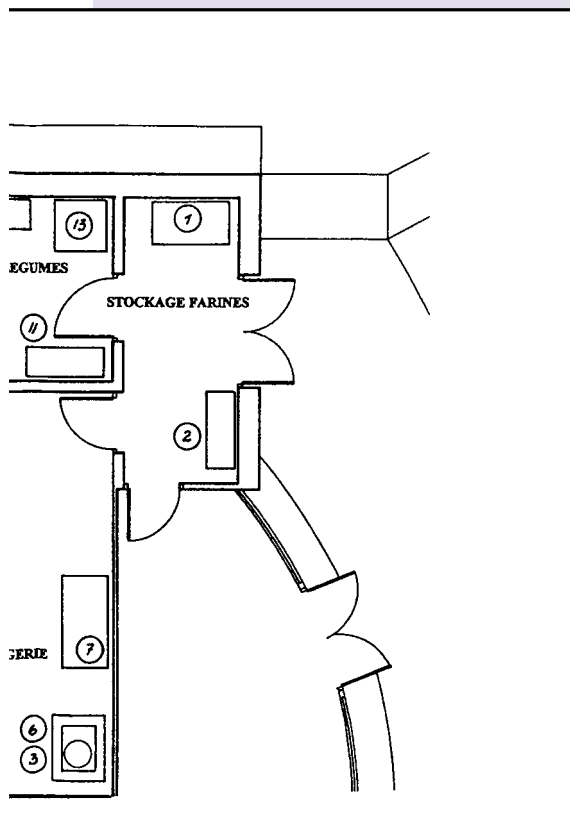
rant pas la représentation de l'Etat" (article 128 de la LOA de 1999). Pour le lycée Felix Kir, la construction d'une halle de technologie (voir encadré page 27) comme la présence d'une salle "d'analyse sensorielle" témoignent de la volonté de placer les quelque

*Budgets minimums et maximums des EPLEA : 1 à 8 millions d'euros.*

**Les plus petits : des lycées sans exploitations agricoles importantes, les plus gros : des EPLEA multisites et multicentres, comme celui de Douai qui compte 7 centres sur 6 sites dans un rayon de 80 kilomètres.**

400 élèves et apprentis au plus près des réalités de la profession qu'ils ont choisie d'exercer.

L'ouverture de l'école n'est pas à sens unique. Les entreprises sont invitées à apporter leurs produits au lycée, que ce soit



pour procéder à des tests gustatifs, à des tests de qualité (conformité aux normes). Pour les petits producteurs, le lycée offre une alternative pour transformer les produits ou les conditionner. Ces activités, bien que situées dans l'enceinte du lycée, sont d'ailleurs régies par des règles de droit privé et sont assujetties à la taxe professionnelle. Cela peut paraître paradoxal,

#### LA HALLE DE TECHNOLOGIE DU LYCÉE FÉLIX KIR

En voie d'achèvement lors de notre reportage (novembre 2001), la halle de technologie du lycée Kir constitue une des fiertés de l'équipe de direction.

En effet, quoi de plus plaisant pour les élèves et les enseignants que de pratiquer les métiers dans des conditions réelles pour apprendre et vérifier les contenus pédagogiques théoriques.

Par exemple la partie de la halle (cf schéma) consacrée aux fabrications de produits agroalimentaires des métiers de la boulangerie, ou des produits tels que les jus de fruits et les préparations froides.

Ainsi, des principes fondamentaux tels que celui de "la marche en avant" ou les règles relatives à l'hygiène alimentaire (HACCP) pourront être intégrées par les lycéens in situ. ■

mais la difficulté consiste parfois à ne jamais oublier qu'un LEGTA doit rester un centre d'enseignement.

L'implication économique du lycée dans le tissu rural est un des moyens de la pédagogie et non l'inverse. ■

(Suite de la page 5)

Viennent ensuite par ordre décroissant : le service aux personnes (23,5%), l'aménagement (18%), la filière commerciale (7,6%), le secteur de la transformation (6%), et enfin le service aux entreprises (2,5%). Comme le rappelle la loi, l'enseignement agricole prend en charge la formation pour "les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que d'autres métiers (...) dans les domaines de (...) la gestion de l'eau et de l'environnement." (article 121 de la LOA).

Cette évolution inscrite dans la loi était inévitable. Tout d'abord, l'a-

griculture d'aujourd'hui ne ressemble guère à celle d'il y a 40 ans.

Ensuite, le nombre d'agriculteurs a fortement décliné\*, entraînant ainsi une nécessaire adaptation de l'enseignement agricole.

A n'en pas douter, ce dernier a su faire la preuve de sa réactivité et de sa polyvalence, sans jamais oublier ses liens avec la profession agricole. ■

**\* % de la population active employée dans l'agriculture :**

1936 .....	32%
1954 .....	26%
1975 .....	9%
2000 .....	4%

(chiffres enquête INSEE)

Objectif Etablissement, *cahiers détachables*, hiver 2002

**Comité de rédaction** : Sandrine Caselles, Jo-Michel Dahan, Geneviève Fernier, Martine Saguet.

**Conception graphique** : Sandrine Caselles, Jean-Claude Boutet.

**Nous tenons à remercier tous ceux sans qui ce cahier détachable n'aurait pu voir le jour :**

- Philippe Baffalio (Cnerta)
- Nadine Boussaud (Enesad)
- Jean Chevaldonné (Cnerta)
- Valérie Dallin (lycée Félix Kir)
- Claire Dole (lycée Félix Kir)
- Patrice Guillet (Inspection du ministère de l'agriculture)
- Jean-Claude Ignace (SFRD)
- Claude Montenot (Lycée Félix Kir)
- Sophie Palin (administration centrale du ministère de l'agriculture)
- Pascale Seyssel (Enesad)

Objectif Etablissement, *Cahiers détachables*, hiver 2002